**St Nazaire, le 1er septembre 2020**

syndicat des territoriaux 44 la cgt Saint-Nazaire & Carene

# 32h00 pour moi
# Des emplois pour les autres

**La CGT rappelle les cinq arguments qui plaident en faveur d'une nouvelle réduction du temps de travail.**

Sauver et créer des emplois, mieux vivre et travailler, promouvoir l'égalité femmes/hommes, lutter contre la précarité... Une ambition concrétisable !

1/ **La réduction du temps de travail sauvera et créera des emplois**

Alors qu'il y a plus de 6 millions de privés d'emploi en France, et que les annonces de licenciement se multiplient en Loire-Atlantique (900 suppressions à Saint-Nazaire), le passage réel à 32 heures est potentiellement source de création de millions d'emplois (**350 000 emplois directs créés lors du passage aux 35h00**).

Le financement du passage aux 32 heures pourrait être assuré, d'une part par la réorientation des exonérations de cotisations sociales et des aides publiques aux entreprises évaluées aujourd'hui à 10 points de PIB et, d'autre part, par la dynamique de croissance qu'engendreront les créations d'emplois.

**2/ Mieux vivre et travailler mieux : concilier productivité, qualité du travail, santé et sécurité des travailleurs**

La nouvelle RTT que nous proposons, encadrée par la loi, doit s'accompagner de créations d'emplois et doit aussi prendre en compte une meilleure organisation du travail négociée avec les salariés et leurs syndicats dans les entreprises. La réduction du temps de travail ne doit pas se traduire par une hausse de l'intensification du travail, au contraire, ni par une baisse des salaires.

32H! Travailler moins, travailler mieux, travailler toutes et tous

**3/ Gagner enfin l'effectivité des droits en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

Les temps partiels enferment les femmes dans la précarité, avec des amplitudes horaires dignes de cadres supérieurs, mais des salaires inférieurs au seuil de pauvreté et n'ouvrant aucuns droits sociaux. Les femmes subissent également des carrières discontinues, étant contraintes de s'arrêter pour élever les enfants ou pour prendre en charge les personnes âgées ou dépendantes. Dans une perspective de progrès pour toutes et tous, baisser le temps de travail hebdomadaire, annuel et sur la vie entière, c'est permettre à toutes et tous de travailler à temps plein tout en assumant sa parentalité. L'enjeu est de permettre à toutes et tous d'articuler vie privée et vie professionnelle.

**4/ La nouvelle RTT s'attaquera aux inégalités et à la précarité**

En matière de RTT comme en matière salariale, les inégalités se sont creusées en France. Si la durée légale du temps de travail en France est fixée à 35 heures hebdomadaires, la durée effective moyenne par salarié est de 39 heures et celle des travailleurs à temps partiel est de 23,5 heures. En 1983, 9 % des salariés étaient à temps partiel, ils ou plutôt elles représentent 20 % aujourd'hui. Nos propositions visent à permettre à des millions de salarié·e·s d'accéder à un temps plein à 32 heures, à résorber la précarité et les contrats courts subis.

**5/ Une réduction du temps de travail quasi constante dans l'histoire**

Aujourd'hui, la durée annuelle du travail se situe autour de 1 500 heures, alors qu'elle était d'environ 3 000 heures en 1840. Il en ressort grosso modo une division par deux de la durée du travail entre 1840 et aujourd'hui. Il y a donc bien un mouvement séculaire de réduction du temps de travail !

Pour autant, ne tombons pas dans l'illusion d'une dynamique unique et continue. L'histoire du temps de travail est marquée par une série d'avancées et de retours en arrière. La loi de 1936 sur les 40 heures sera annulée par le gouvernement de Vichy en 1941, pour être finalement restaurée en 1946.

# Mobilisation nationale le 17 septembre
# Manifestation à Saint-Nazaire

- Pour le dégel et l'augmentation de la valeur du point d'indice.

- Pour la création de postes dans les collectivités et contre toute suppression d'emploi.

- Pour le respect des accords de réduction du temps de travail pour aller vers les 32 heures.

- Pour le maintien des CHSCT et des comités techniques, des prérogatives des CAP.

- Pour l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique.

- Pour l'abandon de la réforme des retraites et pour le maintien du régime de retraite CNRACL.